

P971.08

Su.59c

DES MEMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

DEUXIEME SERIE—1906-1907

TOME XII

SECTION I

LITTERATURE FRANCAISE, HISTOIRE, ARCHEOLOGIE, ETC.

Le Commerce de France avec le  
Canada avant 1760

Par M. BENJAMIN SULTE

EN VENTE CHEZ

J. HOPE ET FILS, OTTAWA; THE COPP-CLARK CO., TORONTO  
BERNARD QUARITCH, LONDRES, ANGLETERRE

1906

P971.08

Sm 59co

III.—*Le Commerce de France avec le Canada avant 1760.*

Par M. BENJAMIN SULTE.

(Lu le 23 mai 1906.)

La nouvelle qui se répandit, au printemps de 1761, que l'Angleterre était prête à faire la paix avec la France produisit un mouvement dans les chambres de commerce de ce dernier royaume pour savoir si l'on devait demander la restitution du Canada. Nous allons voir ce que disaient en cette circonstance Dunkerque, Lille, Rouen, le Havre, Granville, Saint-Malo, Nantes, Bordeaux, Lyon, Bayonne, Marseille, la Rochelle.

Il n'est pas nécessaire de raconter ici comment se faisait le commerce de la France avec le Canada durant le siècle qui suivit la fondation de Québec, puisque notre dessein est de concentrer l'attention du lecteur sur les dernières années de la période française; néanmoins, quelques notes concernant le trafic des pelleteries semblent à leur place au début de cette étude, afin de nous guider dans l'interprétation des écrits de 1761 qui forment la majeure partie, et toute la nouveauté, de ces quelques pages.

## I.

Voici un tableau qui date de 1665. A cette époque les Sauvages échan- gent avec les Français un castor pour l'un des articles suivants: 1 petit capot, 2 livres de poudre, 4 livres de plomb, 2 épées, 2 tranches, 2 haches, 8 couteaux à manche de bois, 10 couteaux jambettes, 12 fers de flèches, 25 alènes. Deux castors pour un moyen capot, trois castors pour un grand capot ou 1 couverture à l'iroquoise, quatre castors pour une couverture de ratine, six castors pour 1 couverture blanche de Normandie, ou 1 fusil.

Dans la correspondance des gouverneurs et intendants, année 1689, on trouve de curieux détails: Les Anglais n'ont pas de tabac noir du Brésil; ils traitent de celui de Virginie, à discrétion, avec les Sauvages. Les Français vendent aux Sauvages les menues marchandises, mais les Anglais les donnent à ceux-ci. Les Anglais ne font pas de distinction entre les castors; tout est pris à 50 pour 100 plus haut que chez les Français; en outre, leurs marchandises valent au delà du double de celles des Français. On donne aux Sauvages:—

	Montréal.	Albany.
1 pot d'eau-de-vie pour 1 castor	- - - -	6 pots
8 livres de poudre pour 4 castors	- - - -	1 castor.
1 fusil pour 5 castors	- - - -	2 castors.

	Montréal.	Albany.
40 livres de plomb pour 3 castors	- - - - -	1 castor.
1 couverture rouge pour 2 castors	- - - - -	1 castor.
1 couverture blanche pour 2 castors	- - - - -	1 castor.
1 gros capot pour 2 castors	- - - - -	1 castor.
4 chemises pour 2 castors	- - - - -	1 castor.
10 paires de bas pour 2 castors	- - - - -	1 castor.

Prenons quelques extraits de la correspondance échangée entre le ministre des colonies et le gouvernement du Canada, de 1716 à 1718; on y trouvera un aperçu du système adopté par les Français à l'égard du commerce avec les Sauvages: "Le marquis de Vaudreuil espère que Sa Majesté voudra bien envoyer cette année en Canada pour trente mille francs de présents aux Sauvages, et continuer tous les ans à y envoyer ceux qu'on a coutume de leur donner... Il serait à propos d'envoyer tous les ans en Canada trente milliers de poudre. Cette marchandise est la seule que les Sauvages estiment mieux que celle des Anglais. Les Sauvages en consomment vingt à vingt-cinq milliers tous les ans; le surplus servirait à faire un fond, crainte d'en manquer si nous venions à avoir une nouvelle guerre avec les Anglais. Il faudrait ordonner de la part de Sa Majesté qu'on ne vendit au magasin que trente sous la livre de poudre, comme on le faisait en 1712, et non pas quarante-cinq comme à présent. Il faudrait aussi, tous les ans, soixante milliers de plomb et six cents fusils de chasse. Les Sauvages les connaissent et n'en veulent point d'autres que ceux de Tulle.<sup>1</sup> Il est plus avantageux d'acheter ces articles en France qu'en Canada, où ils coûteraient une fois plus, pourvu que ceux qui en seront chargés ne fassent pas comme les années précédentes où l'on a remarqué qu'on les comptait plus au roi en France que les marchands du Canada ne les vendaient... M. de Vaudreuil serait très mal reçu des Sauvages s'il arrivait (les visiter) sans avoir de quoi leur donner les présents nécessaires, et courrait le risque de perdre la confiance qu'ils ont en lui, confiance dont il a besoin pour pouvoir terminer les différends que ces Sauvages ont entre eux. Les Anglais même, qui ne cherchent que le moyen d'éloigner les Sauvages de nous, ne manqueraient pas de saisir cette occasion et de leur faire entendre qu'on ne fait aucun cas d'eux en France. On sait trop combien l'alliance des Sauvages avec les Anglais serait préjudiciable au Canada et combien en souffrirait son commerce."

Son commerce de fourrures... Il ne s'en faisait presque pas d'autres. La colonie agricole ne comptait pas, l'industrie non plus et c'est ce qui avait fait dire à La Hontan (1686) que le Canada n'existait

<sup>1</sup> Ville du bas Limousin qui devait avoir la Rochelle pour port de mer.

STANOLINE  
 209.112-711A2

que par le castor. Ceci donnerait à penser que l'on s'appliquait à vendre aux Sauvages des marchandises à plus bas prix que les Anglais, pourtant le contraire avait lieu et, pour combler la différence, on avait inventé les "présents annuels," expédient précaire, et humiliant en ce que le roi de France faisait tout bonnement acte de soumission aux tribus. En outre, certains effets, étant de meilleure qualité et coûtant moins cher à Londres qu'en France, on les achetait aux Anglais pour gagner davantage sur le trafic des pelleteries.

"Il est impossible d'empêcher les Sauvages d'aller chercher des éscarlatines chez les Anglais. . . Pour empêcher le commerce avec la Nouvelle-Angleterre, Sa Majesté prend soin de faire envoyer des éscarlatines dans la colonie pour en fournir aux Sauvages que le désir d'avoir de pareils effets attirait chez les Anglais. . . En sus, le Conseil vous envoie copie de la facture de deux cents pièces d'éscarlatines qu'il a fait acheter à Londres." Le ministre écrivait à son tour: "Vous recevrez (à Québec) deux pièces d'éscarlatines de la manufacture des sieurs Gely, de Montpellier;<sup>1</sup> elles sont envoyées pour échantillon."

## II.

Entrons dans notre sujet. L'examen d'un mémoire rédigé vers le temps de la prise de Québec va nous donner des renseignements plus précis sur plusieurs points. Par exemple, une barrique de vin payée cinquante francs en France et vendue trois cents francs en Canada ne rapportait au marchand que vingt-trois francs de bénéfice et encore faut-il déduire sur cette dernière somme l'intérêt du retard dans le payement des lettres de change qui souvent l'absorbait toute entière.

"Si l'on objectait, dit ce mémoire, que les marchandises sèches payaient moins de fret, n'étant pas d'un aussi grand encombrement que les liquides, l'on répondra que le prix des assurances montera davantage, parce que une balle de marchandises de l'encombrement d'une barrique vaut en espèces mille écus. L'on convient, cependant, que ceux qui n'ont point fait faire d'assurance et qui se sont exposés aux risques ont gagné considérablement lorsque leurs marchandises ont eu le bonheur de se rendre. Le risque qu'ils couraient de tout perdre rendait leur profit bien légitime, surtout dans un temps où de vingt navires qui partaient pour le Canada, il ne s'en rendait que six.

"Il ne faut pas, d'ailleurs, comparer le commerce des colonies à celui qui se fait en France. Si l'on manque, dans une ville du royaume, de quelque espèce de marchandise l'on est assuré de la trouver dans une

---

<sup>1</sup> La Provence et le Languedoc produisaient abondamment la graine qui donne la teinture écarlate, mais il faut croire que les étoffes de cette couleur se fabriquaient plutôt en Angleterre qu'en France.

ville voisine. Les colonies n'ont pas la même ressource; souvent l'on y est forcé de prendre des marchandises dont on n'a pas besoin, pour avoir celles dont on ne peut se passer. La raison (de ceci) est fondée sur l'usage où sont les marchands du Canada de ne vendre jamais une seule espèce de marchandise. Leurs magasins contenant un assortiment de toute espèce, il faut que ceux qui achètent prennent un peu de chaque chose, sans quoi le magasin se déserterait et le marchand se trouverait dans la nécessité de vendre le reste avec beaucoup de perte.

“Le commerce des colonies change de face à chaque instant, suivant la bonne ou la mauvaise fortune des armements. La prise d'un seul vaisseau pendant la guerre augmente souvent jusqu'à une valeur excessive le prix des marchandises. Le Canada, dans son commerce, a encore quelque chose de particulier et diffère des autres colonies: la navigation n'y est point libre toute l'année, à cause du froid. Le temps pendant lequel les navires y séjournent est une espèce de foire où chacun fait ses ventes et ses achats. Dès que les navires sont partis, à la fin d'octobre, les marchandises augmentent de prix, parce que ceux qui les ont achetées des marchands forains pour les revendre doivent naturellement y gagner. Ce gain est plus ou moins fort suivant les circonstances de la guerre ou du plus ou moins de consommation et de la nature du payement. Les circonstances fâcheuses dans lesquelles s'est trouvé le Canada par les suites de la plus longue guerre, faisaient hausser chaque jour le prix des marchandises. L'eau-de-vie s'est vendue jusqu'à 200 francs la vette, ce qui fait 25 francs la pinte. Le lard salé, qui valait originairement, c'est-à-dire avant 1755, quinze sous la livre, a valu dans la suite jusqu'à six francs. Un chapeau de laine, des plus communs, qui vaut quarante sous en France, s'est vendu quarante et cinquante francs, et les autres marchandises en proportion. Les pertes continuelles augmentaient le rareté chaque jour, et le décri des espèces a achevé la ruine.”

Le ministre Berryer, à qui l'on demandait des troupes pour soutenir la lutte au Canada (1758) répondit en faisant allusion à la guerre malheureuse que la France avait engagée en Allemagne contre la Prusse et l'Angleterre: “Lorsque le feu est à la maison on ne s'occupe pas des écuries,” à quoi Bougainville riposta: “Personne ne dira que vous parlez comme un cheval.” Berryer se consolait de la perte de la colonie, car, disait-il, “ce sera une charge de moins, le Canada ayant coûté cent millions de francs depuis le début de la guerre.” M. Emile Garnault ajoute à ceci: “D'après lord Chesterfield, les Anglais n'avaient pas hésité à sacrifier quatre-vingts millions sterling, soit deux milliards de francs, pour nous dépouiller d'une conquête dont ils devinaient l'avenir.”

## III.

M. Emile Garnault,<sup>1</sup> secrétaire archiviste de la chambre de commerce de la Rochelle, a publié, depuis quinze ans, divers ouvrages de haute valeur sur le commerce maritime de cette ville au cours des trois derniers siècles. Le Canada y figure souvent et l'on est tenté d'en citer tous les passages qui nous intéressent, mais bornons-nous à grouper ceux qui appartiennent à la séparation de notre pays d'avec la France. Il est aisé de faire ressortir, grâce aux documents mis au jour par M. Emile Garnault, l'attitude prise par les armateurs et les manufacturiers du royaume, en 1761, lorsque la question de céder notre pays à l'Angleterre se présenta comme un moyen de rétablir la paix avec cette puissance. Chacun sait que la cour de Versailles parut consentir à ce sacrifice d'un cœur léger, mais au fond, c'était à regret; il le fallait bien, cependant, pour sortir d'une impasse où l'imprévoyance des dix ou douze dernières années avait acculé l'administration royale. A part les auteurs de cette situation déplorable qui cherchaient à donner le change à l'opinion publique en disant que nos arpents de neige ne valaient pas la peine qu'on s'en occupât et ceux qui disaient: "Une fois la paix faite, le roi dormira tranquille," il y avait, chez les ministres, une assez bonne perception de la faute commise. De tous temps il a existé, en France et en Angleterre, un parti hostile aux colonies. L'histoire en est longue. Nous avons vu, il y a quarante ans, M. Bright et autres entraîner le parlement vers la séparation, tout comme avait fait le groupe de politiciens dont Voltaire se constituait l'interprète en France, non pas qu'il fut un chef, mais parce qu'il lui plaisait de parler et d'écrire dans le sens de ce parti. C'est à tort que nous lui avons prêté le rôle d'inspirateur dans cette cabale: il faisait comme tant d'autres qui avaient de fausses idées sur l'importance des possessions jointaines. Quand il disait: "Je voudrais voir le Canada au fond de la mer Glaciale," il n'inventait pas l'expression, il ne faisait que la répéter après l'avoir entendue. Son influence était à zéro, mais il n'était pas seul de son côté. Lorsque lord Dufferin fut nommé gouverneur du Canada, un membre du parlement lui dit: "J'espère que vous allez nous débarrasser de ce Dominion," à quoi l'autre répondit: "Non, pas! je vais le rattacher à nous davantage." Ne nous étonnons point de ces divergences de sentiments ou de calculs qui ont toujours existé.

Ce que nous ne connaissions pas jusqu'à présent, c'est la note du commerce qui avait dû se faire entendre dans le débat, puisque les intérêts de ce dernier, fort compromis, devaient avoir soulevé des plaintes

---

<sup>1</sup> La famille de F.-X. Garneau, notre historien national, était aussi de la Rochelle.

dont l'écho semblait perdu pour nous au milieu du fracas de ce grand désastre. M. Emile Garnault réveille aujourd'hui les voix qui avaient plaidé, dans quelques villes de l'intérieur du royaume et le long de tout le littoral, contre la cession d'abord, et ensuite pour tâcher d'en amoindrir les rigueurs.

Après le retour en France des troupes et des bureaux du Canada, l'automne de 1760, des négociations avaient été entamées avec la cour de Londres pour rétablir la paix en Europe et, au mois de mars suivant, Pitt déclara que l'on pourrait arriver à une entente sur la base du transfer de notre colonie. Cette condition fondamentale fut trouvée tellement onéreuse que Louis XV jugea à propos de faire imprimer et de répandre les pièces diplomatiques échangées en cette occasion entre les deux couronnes, afin de montrer qu'il se voyait dans l'impossibilité d'offrir un refus à de pareilles prétentions. Le cas était sans précédent, je crois, car l'habitude des rois de France n'était pas de donner au peuple des explications de cette nature.

On se rend compte de la gêne qu'inspire une situation pénible chez un pouvoir qui commence à redouter les suites de ses égarements. Trente années avant la Révolution la crainte, sinon des masses, du moins de certaines classes de la nation, se faisait déjà sentir. Ceci ouvrait la porte aux représentations, aux discussions et la publication de ces pièces devenait quasi un appel à l'opinion publique.

En septembre 1761, toute espérance de paix s'était évanouie, mais Pitt sortait du ministère. Peut-être que ce changement ramènerait à bien l'état des affaires. Restait-il quelque espoir à la France? C'était le moment d'agir, même dans le doute. La chambre de commerce de la Rochelle qui, plus que toute autre, sentait retomber sur elle les conséquences de l'abandon du Canada, écrivit, le 10 novembre, aux chambres de commerce des grands ports et de quelques villes du centre de la France, les invitant à pétitionner le ministre des colonies et remontrer contre une cession absolue de la Nouvelle-France. Voici des extraits des réponses reçues durant les cinq semaines qui suivirent cette demande :

#### IV.

Lyon:—" Nous ne saurions, dans cette occasion, nous réunir à vous, notre position étant différente de la vôtre et le commerce de Lyon n'ayant qu'un intérêt bien médiocre dans la conservation du Canada." Cette note, qui n'a rien de national, se retrouve ailleurs.

Lille:—" Nous sentons parfaitement combien est grande la perte du Canada pour la France et combien elle peut augmenter l'opulence de nos ennemis, mais toutes réflexions que nous pouvons faire à ce sujet nous sont d'autant plus douloureuses qu'elles ne nous laissent que le triste

regret de ne pouvoir y apporter aucun remède, puisque nous pensons que ce serait visiblement condamner ce que le roi et son conseil ont décidé."

Dunkerque:—" Pour vous seconder, nous nous proposons de faire un mémoire exact sur les richesses immenses que produit la pêche de la morue au royaume."

Rouen:—" Nous avons lu avec une sensibilité égale à la vôtre le recueil des négociations de notre cour avec celle d'Angleterre; nous sentons comme vous l'étendue et le prix des sacrifices que notre monarque a jugé à propos de faire; comme vous, nous sommes effectivement dans une province qui en sentira de fâcheux effets; mais, néanmoins, nous ne pouvons penser que le Conseil ignore l'importance d'une cession parce qu'il paraît se la dissimuler, ni que le roi, en rendant publiques ses négociations, ait prétendu consulter ses peuples et leur donner la liberté de lui faire des représentations. Nous croyons qu'il a seulement voulu les convaincre qu'il ne leur fait supporter le poids de la guerre qu'à regret et qu'il veut sincèrement la paix. Il ne pouvait pas en donner une preuve plus frappante."

Le Havre:—" Quelque extrêmes que soient les besoins de ce royaume, nous comprenons que c'est acheter la paix du plus pur de son sang que de la payer par la cession du Canada. Pénétrés des mêmes sentiments que vous sur l'importance de cette colonie, nous ne pouvons qu'applaudir au projet que vous avez formé de mettre sous les yeux de M. de Choiseul les inconvénients qui résulteraient de la perte d'un si beau pays, soit dans la décadence de l'agriculture, des manufactures, de la pêche et de la navigation, soit dans les avantages infinis que les ennemis retireraient de la possession d'une contrée si vaste et dont l'utilité et l'excellence paraissent être encore inconnues. Nous ne balancerions pas de seconder vos représentations par les remontrances les plus fortes si, nous renfermant de tout temps dans les objets qui tiennent uniquement au commerce, nous ne nous fussions pas imposés silence pour toujours sur les affaires de politique."

Saint-Malo:—" Nous avons lu, comme vous, avec une vraie douleur, le recueil des négociations entre notre cour et celle d'Angleterre et le sacrifice que le ministre voulait faire de la précieuse colonie du Canada. Le plan que vous vous proposez de suivre dans le mémoire que vous comptez adresser aux ministres nous a paru embrasser tout ce qu'on peut dire contre la cession d'une possession aussi importante; aussi nous le suivrons... Nous craignons bien que ce ne soit un parti pris et que les représentations ne servent de rien. Quoiqu'il en soit, nous aurons au moins la faible consolation d'avoir fait notre devoir."

Granville :—“ Nous avons été surpris et affligés de voir la perte du Canada et la privation de la pêche de la morue aux côtes de la grande baie de Gaspaye et de l'île Royale (cap Breton), de sorte qu'il ne resterait aux vaisseaux français que la faculté stipulée par le traité d'Utrecht (1713) de faire la pêche et la sécherie des morues sur une partie des côtes de Terre-Neuve, sans y pouvoir former aucune habitation pour profiter des pêches d'automne et du printemps. Vous concevez, sans doute, messieurs, que les Français étant ainsi réduits à ce que nous appelons la côte du petit Nord et à la partie ingrate de la côte de Terre-Neuve, située sur le golfe Saint-Laurent, la pêche de la morue doit tomber des trois-quarts, ce qui, outre le tort irréparable que nos villes respectives en souffriront, portera le coup fatal à la marine de France, étant prouvé que la pêche de la morue est une pépinière de matelots (tandis) que le commerce de l'Amérique et des Indes détruit plutôt qu'il n'augmente (l'instruction des matelots)... Ne trouveriez-vous point convenable, messieurs, de faire de très humbles représentations à M. le duc de Choiseul? Tout le monde connaît les bonnes intentions de ce seigneur pour le rétablissement de la marine et du commerce maritime. Il est possible que la cession du Canada et la renonciation à la plus grande partie de la pêche de la morue n'aient point été considérées dans leur vrai point de valeur, lorsqu'on les a proposées... Nous ne sommes pas fort au fait de ce qui concerne le Canada; nous ne pourrions toucher cet article que superficiellement. L'abandon des côtes de la grande baie de Gaspaye et de l'île Royale nous paraît de la dernière conséquence. Nous croyons que nos représentations devraient avoir pour objet de nous conserver les côtes poissonneuses où nous formons des habitations de pêcheurs qui profitent du printemps et de l'automne... Ne pourrait-on point faire valoir les intérêts de nos îles d'Amérique, qui consomment beaucoup de morues sèches qu'on serait forcé de tirer des colonies anglaises, les morues provenant des côtes que cette nation nous abandonne n'étant point d'une qualité propre pour l'Amérique.”

Nantes :—“ La cession d'une colonie telle que le Canada ne peut qu'être, sans doute, très préjudiciable au commerce de France. Nous l'avons senti comme vous, nous en avons gémi et nous avons déploré la cause d'un si grand sacrifice, mais telle est notre triste position qu'elle nous réduit à recevoir la loi. Sans marine, que peut la France? Pour arrêter les conquêtes d'un ennemi puissant, elle demande la paix: elle ne peut donc la faire avantageuse. Le Canada fut le motif de la présente guerre.<sup>1</sup> Depuis longtemps l'Angleterre machinait les moyens de réunir cette contrée à son domaine: elle la possède à titre de conquête

<sup>1</sup> Pitt avait dit qu'il occuperait tellement la France dans la guerre d'Allemagne que les Anglais pourraient s'emparer de l'Amérique du Nord.

et ses forces maritimes lui en assurent la possession. Elle est, d'ailleurs, trop ambitieuse et trop éclairée sur ses intérêts pour ne pas tirer partie de la supériorité de ses forces. Il est probable que l'Angleterre, avant de commencer les négociations, en a établi pour base la cession entière de cette colonie par la France et que celle-ci a été forcée d'y souscrire. Nous sommes d'autant plus confirmés dans cette idée que nous savons très positivement que le ministère, il y a plus d'un an, avait pris des informations<sup>1</sup> sur le Canada; qu'on lui avait fait sentir toute l'importance de cette colonie et les suites funestes qui résulteraient de sa cession... aussi le Canada fait-il la matière des premiers articles des mémoires respectifs fournis par la France à l'Angleterre, et encore ne suffit-il pas à l'ambition de celle-ci. Ces considérations nous portent à croire qu'il serait superflu, et peut-être indiscret, de faire des représentations directes sur cette cession; quelques ménagées qu'elles fussent, elles pourraient déplaire et même blesser le ministère. Il paraît avoir été attentif aux intérêts du commerce: la restitution des prises, la traite des noirs et la pêche de la morue ont été discutées. Sans répandre un mémoire, nous pensons qu'une lettre à M. de Choiseul serait plus en place. Sa vigilance pour le bien du commerce exige nos remerciements. En relevant la grandeur du sacrifice, on peut s'étendre sur l'importance du Canada et lui remettre sous les yeux combien sa cession serait préjudiciable au commerce."

Bordeaux:—" Notre chambre vous secondera dans l'objet des représentations... cependant quelques-uns de nous objectent... il pourrait ne pas paraître placé que les chambres de commerce représentassent dans des choses que les événements ont rendu affaires d'Etat... si le ministre, gagné par nos représentations, refusait la cession du Canada et que la paix ne pût se conclure qu'au prix de cette cession, nous aurions à nous imputer la continuation des calamités de la guerre..." Dans le mémoire de la chambre de Bordeaux adressé au duc de Choiseul le 22 décembre 1761, il y a: " Cette colonie fournissait en temps de paix au commerce de France deux objets considérables: 60 vaisseaux sortaient chaque année de nos ports pour y porter les choses propres à ses consommations; 150 autres y allaient pêcher la morue. Le chargement de ces 60 vaisseaux était composé de vin, d'eau-de-vie, de draperies fines et communes, de soirées, de dorures et généralement de tous les objets de luxe;<sup>2</sup> on en peut évaluer le capital à 10 millions et à 2 le profit qui

<sup>1</sup> L'un de ces rapports expose que le Canada une fois rendu à la France devrait servir de place d'armes d'où l'on sortirait pour conquérir la Nouvelle-Angleterre. La guerre, toujours la guerre.

<sup>2</sup> Notre petite population ne prenait qu'une partie de ces marchandises; la masse passait à la traite des pelleteries sur une étendue immense de territoire.

en résultait. Le produit de ces chargements était employé partie en lettres sur les trésoriers de Sa Majesté, et les dépenses que comportait le service du roi<sup>1</sup> dans la colonie en étaient ainsi acquittées avec d'autant moins de frais, partie en pelletteries provenant de la chasse des Sauvages qui, devenant en France un objet de commerce, étaient dans le Canada une occasion de liaison avec ces mêmes Sauvages, que l'on a toujours utilement employés à la défense de la colonie;<sup>2</sup> partie enfin était convertie en huile de loup marin et en morue provenant de la pêche des habitants. Tandis qu'un certain nombre de ces vaisseaux transportaient ces objets en France, les autres chargeaient des bois de charpente qu'ils apportaient aux îles. Ce n'est pas les seuls avantages que les îles en recevaient; ces mêmes vaisseaux, en augmentant le nombre de ceux qui s'y trouvaient déjà, faisaient diminuer le prix du fret, et la colonie remettait en France ses denrées à moins de frais. Les îles trouvaient aussi dans le Canada le débouché des tafias et des sirops,<sup>3</sup> débouché utile qui, joint à la circonstance de la diminution du fret, lie l'intérêt des îles à la conservation du Canada. Tel était l'état du commerce avant la guerre, mais ce n'est pas tout ce que le Canada pourrait fournir. Nous ne croyons pas déplacé d'en parler ici puisque, raisonnant sur le mérite de la colonie, il est également utile de voir ce qu'elle était avant la guerre et ce qu'elle pourrait devenir lorsqu'une paix heureuse l'aura rendue à la France. Le tabac croît parfaitement dans le Canada. Si la plantation en était encouragée, la colonie accroîtrait en nombre d'habitants, en raison de ce que ses produits seraient multipliés en quantité et accrus en valeur. Cet encouragement dépend du fermier;<sup>4</sup> si les considérations qui le conduisent chez les Anglais pour y acheter le tabac<sup>5</sup> de la plantation ne sont pas telles que l'intérêt de la nation ne puissent bien les balancer, qu'il verse dans cette colonie, en achat de cette denrée, les sommes considérables qu'il porte chez l'Anglais: la colonie lui devra sa force essentielle, résultant de l'accroissement du nombre de ses habitants, et la nation les profits d'un nouveau commerce. Le Canada fournirait encore de la mâture et du bois de construction; ce bois sec et attendu serait employé utilement dans nos chantiers; ainsi ménagé, il ne ferait

<sup>1</sup> Ceci veut dire la dépense publique de l'administration du Canada: gouverneurs, tribunaux, fonctionnaires, troupes, etc.

<sup>2</sup> Les subventions aux guerriers sauvages étaient énormes. Nos guerres avaient pour cause le désir des Français et des Anglais de s'emparer de la traite des fourrures.

<sup>3</sup> En 1693 et par la suite, les documents officiels mentionnent des "quarts de melasse pour faire de la bière."

<sup>4</sup> Celui à qui le roi accorde le monopole d'un certain commerce.

<sup>5</sup> L'expression "tabac du Brésil" se rencontre souvent dans les dépêches officielles.

pas dans nos mains un moindre usage que chez les Anglais. Mais c'est lorsque le bois manquera en France que l'on goûtera cette ressource, si jamais on l'employait. Si le tabac devenait en Canada un objet d'agriculture, l'exportation de l'un et de l'autre rendrait nécessaire un plus grand nombre de vaisseaux et, de l'accroissement de la marine marchande, résulterait la force de la marine royale, fondée dans le plus grand nombre de matelots. On y cultiverait aussi avec succès le chanvre. Il ne manque, pour rendre cette colonie une des plus utiles, par la nature des choses dont elle est susceptible, que les bras pour cultiver la terre et fouiller les mines. Nous avons dit que 150 vaisseaux sortaient chaque année des ports de France pour aller pêcher la morue dans les mers du Canada; 10 à 12 mille hommes, employés sur ces vaisseaux, cherchent au fond des mers le capital d'un commerce solide par ses rapports avec les besoins de la vie et d'autant plus à considérer pour nous que notre morue, mieux préparée que celle des Anglais, ou préparée avec de meilleur sel,<sup>1</sup> en nous acquérant la préférence dans la vente, assure les profits de notre pêche. Ces mêmes hommes, exercés dans une navigation dure et pénible, deviennent d'excellent matelots... La continuation de la guerre ne peut manquer de faire sentir aux Anglais le besoin de la paix et réprimer cet essor imposant qui menace toute l'Europe. Cette nation, élevée sur ses conquêtes, compte vainement<sup>2</sup> ses flottes nombreuses, ses officiers de mer braves et expérimentés; sa force repose sur son crédit, qui dépend lui-même de la continuité du succès. L'inaction est perte pour elle; un échec peut devenir une révolution. C'est ainsi, monseigneur, que le commerce se représente l'importance du Canada et croit voir dans la continuation de la guerre les moyens de le recouvrer..."

Bayonne:—"Persuadés que le mémoire que vous avez préparé exprimera mieux que nous ne saurions le faire toutes les raisons qui s'opposent à l'abandon du Canada, nous ne pouvons que recommander à notre député de se joindre au vôtre pour les faire valoir auprès des ministres, mais nous pensons que les personnes qui tiennent les rênes de l'Etat se relâchent sur le Canada, bien plutôt par l'impossibilité de le reprendre que par le mépris qu'ils peuvent faire de cette colonie qui a coûté, il est vrai, à l'Etat, mais ne lui a coûté que parce qu'on l'a bien voulu; et l'on sent bien que, lorsqu'on voudra changer de maxime à cet égard, cette colonie pourra se soutenir toute seule et nous donner une utilité dont on verra avec mal au cœur les Anglais s'enrichir."

Marseille:—"En lisant le recueil des négociations qui a été rendu public, nous n'avons pas été moins sensibles et moins surpris que vous en voyant l'abandon que l'on faisait d'une colonie si utile. Ce serait,

<sup>1</sup> Le sel de la Rochelle, longtemps renommé au-dessus des autres.

<sup>2</sup> Avec vanité... mais non pas en vain.

comme vous l'observez fort bien, une perte immense et irréparable pour l'Etat et qui mérite la détermination que vous avez prise de présenter un mémoire à MM. le duc et comte de Choiseul, pour les informer de l'importance du Canada. Nous concourrons volontiers à seconder vos desseins..." Le 21 décembre, la chambre de Marseille écrivait de nouveau: " Quoique le Canada, presque toujours en guerre, n'ait pu augmenter ni améliorer son commerce, ni même permettre aux négociants de suivre et de découvrir de nouvelles branches, on sait que ce vaste pays consomme une grande quantité de nos vins et de nos eaux-de-vie, diverses denrées du crû de France, des draperies de toutes espèces, des toiles, et enfin des ouvrages de la plupart de nos fabriques.<sup>1</sup> Il nous fournissait, en retour, des peaux de castors, d'élans, de cerfs, de chevreuils, des pelleteries, des fourrures, la morue, l'huile de poisson, du saumon salé, du bois de construction, de charpente, de menuiserie, etc... Le Canada fournit aussi des farines et des pois à Louisbourg. Il compensait avec ces denrées celles de nos îles, avec lesquelles il faisait un grand commerce et, en 1750, nous avons vu ici un navire venant de Québec chargé de blé. Le débouché du Canada favorisait ici l'importation des laines du Levant et de Barbarie, qui s'accumulent aujourd'hui dans les magasins de la compagnie d'Afrique et dans ceux des particuliers... Ces laines, pour être mises en œuvre et manufacturées, occupent en Languedoc un peuple d'ouvriers auxquels la consommation du Canada donnait le travail et la subsistance: on en jugera par un seul article de cent mille<sup>2</sup> couvertures que le Languedoc fabriquait annuellement pour le Canada. Si nous entrons dans tous les détails, on serait effrayé du vide que la perte de cette colonie doit laisser dans la navigation et le commerce de la France; mais si on considère les avantages de la pêche dans la rivière, à Gaspée et dans les différents postes établis pour celle des lous marins et des marsouins, indépendamment de l'importante pêche de la morue qu'il sera difficile aux Français de continuer sur le grand banc de Terre-neuve, peut-on ne pas regarder vivement tout ce que nous abandonnerions à nos ennemis! Si les grandes dépenses que le roi a faites depuis quelque

<sup>1</sup> Draps écarlate et bleu. Serge du Poitou. Toile de Mells. Bas de Frise, bas de ratine. Couvertes de laine de Rouen, du Languedoc. La liste en est longue. Le mot "couverte" est employé dès 1665.

<sup>2</sup> Les couvertures de laine d'Espagne, fabriquées à Montpellier, en Languedoc, payaient 15 sous d'entrée au roi dans le port de Québec, ce qui, à raison de 3 pour 100 de la valeur de l'objet, met la couverture à 25 francs. Celles de Rouen payaient 13 sous, d'autres 9, 7 et 4, telles que fabrique de Coulonges (Poitou), de Bordeaux, et celles de ratine, de drap rouge, de poil de chien, à l'Iroquoise, etc. (Voir *Edits et Ordonnances*, I, 597, aussi les quatre volumes de *Documents de la Nouvelle-France*.) La grande quantité de ces couvertures s'explique par la traite avec les Sauvages, qui s'étendait au nord, au nord-ouest, ouest et sud, à 200, 400, 600 lieues de Québec.

temps au Canada peuvent effrayer pour l'avenir, on ne doit pas se dissimuler aujourd'hui que cette colonie bien administrée coûtera beaucoup moins et, pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur les états des dépenses annuelles qu'on y faisait il y a vingt ans<sup>1</sup> et même pendant la dernière guerre. Toutes les places de commerce et les lieux de fabrique du royaume sont surchargés de lettres de change du Canada; leur objet et les malheurs du temps en ont fait suspendre le paiement. Les armateurs qui ont reçu ce papier, pour le fret de leurs navires, les fabricants, en paiement de leurs marchandises, les négociants, en retour des effets qu'ils ont envoyés sur l'invitation du ministre, et les disposeurs, qui ont escompté les lettres de change, souffrent depuis longtemps. . . Nous vous prévenons que nous avons l'honneur d'envoyer cette réponse à M. le comte de Choiseul."

## V

"On voit, par ces réponses," observe M. Emile Garnault, "que peu de représentations commerciales furent disposées à soutenir les réclamations de la Chambre de Commerce de la Rochelle, ville qui centralisait alors presque tout le commerce du Canada. On se préoccupait peu du sort de nos colonies en général, et l'on était porté à voir particulièrement le tort que pouvait faire à telle ou telle ville de France la cession de telle ou telle colonie." C'est-à-dire que, s'il existait quelque part ce que nous appelons l'esprit public, la forme du gouvernement l'étouffait. Alors, chacun pour soi.

La résistance que la Rochelle opposa au projet de cession fut précisément inspirée par l'intérêt local: se voyant en danger de perdre plus qu'aucune autre ville elle déploya une ardeur proportionnée au péril.

Celui qui tenait la plume au nom de la Rochelle et qui était, on peut le dire, l'âme de la chambre de commerce de cette ville, se nommait Jean-Baptiste Gastumeau, un lettré, membre titulaire de l'académie de la Rochelle depuis 1732 et son secrétaire perpétuel. Louis-Etienne Arcère, historien de la ville, dit en parlant de Gastumeau: "Je querellerais presque le commerce d'avoir ravi en partie aux muses un homme qui n'était fait que pour elles, mais en se dévouant au commerce il a travaillé avec tant, d'utilité pour sa patrie et pour le bien général que c'eût été un malheur qu'il n'eût été qu'un homme de lettres."

En novembre 1761, ce zélé défenseur du commerce et de la navigation s'adressait au duc de Choiseul, ministre de la guerre et de la marine, exposant que la suspension des rapports qui venait de se produire entre Versailles et Londres remettait la France au même point où elle s'était trouvée avant les propositions du printemps dernier, ce qui sem-

<sup>1</sup> Sous MM. de Beauharnois et Hocquart.

<sup>2</sup> Celle qui s'était terminée en 1748.

blait laisser encore quelque jour aux négociants du royaume pour s'expliquer "sur l'étendue et l'importance des sacrifices que l'ennemi exigeait de nous." En même temps, il priaït les diverses chambres de commerce de France de vouloir bien présenter des mémoires au même ministre, comme on l'a vu. Voici une autre note de lui qui appartient à cette démarche :

"Le Canada a pour ennemi non seulement ceux qui ne l'ont jamais connu et qui ne jugent des choses que par précipitation et par l'intérêt du moment, mais encore ceux qui l'ont perdu et qui voudraient mettre sur le compte de la fatalité les fautes qui ont précipité la chute de cette colonie. C'est de là que se sont élevés ces cris importuns qui, pour hâter la paix par le sacrifice du Canada, essayent d'en faire regarder la possession comme onéreuse, inutile, et fatiguent nos négociations de cette répétition continuelle: il faut faire la paix." A présent, voyons le mémoire de la Rochelle dans ses parties les plus intéressantes :

La Rochelle:—"La cession pleine et entière du Canada a été la principale condition du traité; elle fut arrêtée dès la première entrevue, sans résistance et sans modification et, sur cet objet, jamais la négociation n'a varié. D'où peut naître, on l'ose dire, cette espèce d'indifférence pour une colonie si vaste, si belle, si utile, la clef et la sauvegarde de l'Amérique; colonie pour laquelle l'ennemi s'est épuisé d'hommes et d'argent et qu'il met au rang de ses plus riches et de ses plus brillantes conquêtes. Il y a eu, dans tous les temps, des personnes prévenues contre nos possessions de la Nouvelle-France. Dès les conférences d'Utrecht (1713) on fut disposé à les sacrifier toutes, et nous ne dûmes qu'à l'adresse et à l'habileté de nos négociations les débris qui nous en restèrent. C'était, disait-on, une colonie à charge qui ne se soutient que par l'argent du royaume et, par malheur, ce qui s'est fait en dernier lieu (1750-1760) en Canada n'a que trop fortifié ces idées... Qu'il nous soit permis de remettre sous les yeux du ministre une partie des maux que va causer à la France la perte du Canada, et l'état de force où il met l'ennemi pour tenter de nouvelles conquêtes... Trois millions et demi, répartis pendant quelques années par des mains pures, peuvent élever la colonie au plus haut point de grandeur. Sous l'heureuse administration de M. Hocquart (1729-1748) les dépenses n'allaient qu'à six ou sept cent mille francs. On ne suppose ces trois millions et demi que pour donner à la colonie les plus rapides accroissements.

"L'étendue du Canada offre, au premier coup d'œil, des possessions sans bornes. Plus vaste que l'Europe, il renferme près de mille lieues de pays, de l'Est à l'Ouest et, du Sud au Nord, on en compte beaucoup plus. Nos établissements et nos postes, dans ces immenses contrées, occupent déjà près de trois cents lieues de terrain en tous sens. Des forêts, des

lacs, des rivières sans nombre partagent ou arrosent un territoire fertile qui, participant de la température de presque tous les climats du monde, produit les fruits assortis à ces climats. La terre n'y compte pas les dons, elle les prodigue avec une sorte d'excès; le blé y vient presque partout et avec abondance; des pâturages excellents nourrissent des troupeaux nombreux; les lacs, les rivières fournissent à tous les genres de pêches des ressources inépuisables et toujours renaissantes. Les chasses des Sauvages accumulent de toutes parts ces peaux précieuses de bêtes fauves dont toute l'Europe a fait l'objet de ses commodités et de son luxe. L'air y est sain, la nourriture salubre, la population assurée par la fécondité des femmes et la longue vie des habitants; les hommes y sont bien faits, polis, sobres, braves, d'un tempéramment robuste, actifs et pleins de feu. La candeur, la bonne foi ont régné dans ces paisibles contrées; on n'y connaissait pas l'usage des clefs et des serrures et toutes les maisons s'ouvraient sans défiance à l'hospitalité—jusqu'à ce moment fatal où des hommes<sup>1</sup> nés pour la honte et le malheur de la France ont porté dans ce séjour de l'innocence et de la vertu tous les vices de l'ancien monde, le poison funeste de la cupidité, l'art perfide des fraudes et de la souplesse, la violence qui étouffe les cris de l'opprimé, l'irreligion qui fait taire les remords, l'adresse qui cache les rapines et dérobe le crime à la sévérité des lois. Sans doute que, pour voiler ces noirceurs, on ne manquera pas de rejeter la source des malheurs de la colonie sur la colonie même, dont la position et le fond se sont refusés<sup>2</sup> aux efforts qu'on a faits pour la garder. Mais est-ce la colonie qui a fait éclore le monopole avant la guerre et qu'on a depuis porté à l'excès? Cet agiotage insensé qui a écrasé toutes les subsistances et a exposé mille fois les troupes du roi à la disette au milieu de l'abondance? Ce goût d'intrigue et de fortune adroitement inspiré et soutenu pour attribuer à une espèce de fatalité le désastre affreux qui en devait être la suite? Cet esprit mercantile qui avait saisi jusqu'au simple soldat et enlevait au devoir<sup>3</sup> une milice entière qui avait l'ennemi aux portes?

“Le Canada avait été longtemps dans une espèce d'oubli; ce n'est que depuis environ trente-cinq ans<sup>4</sup> que la France ouvrit les yeux sur

<sup>1</sup> La clique de l'intendant Bigot qui a fait un Panama sur le Saint-Laurent.

<sup>2</sup> Il veut dire: Faible population; ressources du pays très peu développées; mauvaise administration; le tout présentant un état précaire; la colonie incapable de tenter seule la résistance nécessaire pour se sauver.

<sup>3</sup> Le devoir envers la famille et le soin de la vie ordinaire.

<sup>4</sup> Régime de M. de Beauharnois, gouverneur général, arrivé au mois d'août 1726, retourné en France le 14 octobre 1747; et Gilles Hocquart, intendant de 1729 à 1748. La Galissonnière succéda à Beauharnois. Bigot à Hocquart. Bigot resta intendant l'espace de douze ans sous divers gouverneurs.

l'opulence naturelle de ces belles possessions et les avantages qu'elle en pouvait retirer. Dès ce moment on y découvrit des sources de richesses, qu'auparavant on n'avait pas même soupçonnées: <sup>1</sup> des mines de fer et de cuivre, des bois de construction, des goudrons, des gommés précieuses, partout des terres fertiles qui n'attendaient que des bras, et dont les premiers essais donnaient déjà beaucoup au delà des besoins; des communications faciles, des rivières navigables, des torrents rapides où mille forces mouvantes <sup>2</sup> pouvaient sans frais plier toute la nature à nos besoins. Le commerce de France s'y porta avec plus de force et allait toujours croissant, d'année en année, en proportion de sa plus grande consommation. La population était déjà montée à plus de quatre-vingt mille âmes<sup>3</sup> et chaque jour y apportait des augmentations sensibles. Encore vingt ans, et cette fertile et immense colonie eut pour jamais assuré à la France le plus grand, le plus riche commerce du monde. Quel genre d'amélioration et d'augmentation aurait-on pu désirer dont elle n'eut pas été susceptible? Les produits du territoire, les usines, les chasses, les pêches, tout cela n'était encore qu'au berceau; quand on formait un établissement on en voyait autour de soi cent autres à exploiter, plus inépuisables et plus riches encore; il semble que la nature avait amoncelé dans ces heureux climats mille trésors qu'elle n'attendait que le moment de répandre.

“ Des possessions si grandes, si belles; d'une richesse si solide, si durable, si peu limitée, ont-elles été connues? et si le préjugé avait voulu les connaître, aurait-il fatigué le gouvernement de ses cris pour les faire céder à l'ennemi? Que l'Anglais, toujours occupé de ses vues d'agrandissement, en demeure possesseur tranquille, dès ce moment sa grandeur et sa puissance n'ont plus de bornes, nul Etat au monde ne l'égalera du côté des forces et de l'immensité des ressources; il vaincra qui il voudra vaincre; l'Amérique entière sera sa première conquête, les forces de l'Angleterre n'y seront pas nécessaires, les coups seront portés sur nos flès avant que l'Europe en ait eu connaissance. L'Espagne elle-même vient de voir de bien près la foudre qui doit un jour dévaster ses opulents domaines du Nouveau-Monde.

“ On l'a déjà dit, toutes les rivières, tous les lacs, toutes les baies, tous les golfes du Canada, abondent en poissons de toutes les espèces; le plus avide pêcheur peut donner carrière à ses vastes désirs, il remplira ses vaisseaux des siècles entiers de toutes les pêches qu'il voudra choisir, et

<sup>1</sup> Depuis plus d'un siècle on les connaissait en Canada, seulement on ne s'en doutait pas dans le royaume, par la faute des marchands de fourrures qui avaient étouffé la colonie dès sa naissance.

<sup>2</sup> Cette observation est remarquable pour le temps.

<sup>3</sup> Ce chiffre est exagéré puisque, en 1765, il n'y avait pas tout à fait soixante-dix mille âmes.

la nature les lui reproduira avec la même prodigalité. Morues, sardines, harengs, marsouins, loups marins, vaches marines, baleines, cachalots, etc., tout se présente au dard ou à l'hameçon et en si grande quantité que le pêcheur succombe sous des travaux si vifs et si rapides... Si l'Anglais nous interdit les pêches, s'il nous refuse un asile pour les exploiter ou, ce qui revient au même, s'il en offre un entièrement inutile, ce n'est pas précisément pour nous forcer d'acheter de lui ces mêmes denrées que nous procurerions nos travaux; c'est pour anéantir dans la source toute notre navigation, et porter en même temps la sienne à un point d'élévation qui puisse lui faire braver toutes les forces navales de l'Europe séparées ou réunies. C'est le golfe Saint-Laurent, c'est dans les mers qui l'avoisinent que se forment ses matelots et les nôtres; toutes les autres navigations les détruisent; celle-ci en est la première et les conserve; après cette perte irréparable, nul espoir ne reste à la France de rétablir sa marine, et les deux mers qui la baignent et qui jadis virent les triomphes, inutiles désormais, à son commerce et à sa vengeance, ne serviront qu'à nous montrer de plus près l'énorme puissance que notre pusillanimité aura formée de ses propres mains.

« Voilà donc, entre les mains des Anglais, deux fondements indétructibles et à jamais inépuisables de la plus puissante marine: le Canada et les pêches de ses golfes... Notre commerce avec le Canada et l'île Royale ne faisait que commencer et déjà, dans les quatre années qui ont précédé la guerre, nous y envoyions, des divers ports de France, cinquante-cinq à soixante navires (on ne parle pas des bâtiments destinés pour la pêche, qui vont de trois à quatre cents) chaque année et apportait à ce commerce des accroissements sensibles...<sup>1</sup> Le fond de notre commerce avec le Canada et l'île Royale avait cela d'avantageux qu'il n'était composé que de denrées et marchandises du cru et des fabriques du royaume: des vins, des eaux-de-vie, des sels,<sup>2</sup> des étoffes de laine, des toiles, des cotonnades, des soieries, des chapeaux, etc.<sup>3</sup> La plupart de ces effets consommaient nos laines de France, et une multitude innombrable d'ouvriers des deux sexes vivaient de ce commerce... Les retours du Canada sont connus. Les pelleteries de toute espèce... des pêches... des huiles de poisson qui déjà avaient porté la mégisserie du royaume au plus haut point de splendeur; le ginseng, cette plante précieuse, que

<sup>1</sup> Durant les onze dernières années du régime français, la Rochelle avait expédié au Canada des navires au nombre de cent cinquante-un: 1749, 10; 1750, 14; 1751, 16; 1752, 16; 1753, 17; 1754, 15; 1755, 16; 1756, 17; 1757, 15; 1758, 9; 1759, 1.

<sup>2</sup> Trois produits particuliers à la Rochelle.

<sup>3</sup> Aussi le vermillon, les rassades, les fers de flèche pour les Sauvages, les couteaux dits bucheron, flatin, croche, siamois, à jambette, à manche de bois, tant pour les Français que pour les Sauvages.

le Chinois achète au poids de l'or; le tabac qui y croît partout et dont la qualité égale celle des meilleurs du monde, et tout cela n'était encore que de faibles commencements, des essais, des ébauches dans les exploitations de tout genre; encore était-on arrêté et contredit partout par une administration avide, envahissante, qui ramenait tout à elle et qui, du poids de son autorité, étouffait tous les germes d'émulation et de zèle..."

## VI.

Le mal était fait; la situation irrémédiable; tout ce qui resta à la France furent les îles Saint-Pierre et Miquelon, avec la pêche sur une partie des côtes de Terre-Neuve. De ces concessions, il résulta que la marine française put conserver un champ de manœuvre où ses matelots se sont formés depuis cent quarante ans. Qui sait si les remontrances de la Rochelle et des autres villes n'ont pas, dans le temps du traité de 1763, contribué pour beaucoup à inspirer le ministère français dans sa persistance à se faire accorder au moins ces réserves? C'est assez probable. Nous avons vu depuis, chaque fois que la question du *French shore* de Terre-Neuve s'est soulevée, que la France tenait à son privilège en raison de l'utilité que sa marine en retirait et, l'an dernier encore, lorsque l'affaire fut réglée moyennant compensation, cet argument se présenta le premier en évidence. Quant à Saint-Pierre et Miquelon, dès 1762, Roubaud, qui travaillait du côté anglais, sonnait l'alarme en disant que si ces deux îles restaient françaises elles deviendraient des nids de contrebandiers, en quoi il ne se trompait pas. L'annexion de Terre-Neuve au Canada est possible maintenant par suite de l'absence du privilège, mais les îles restent étrangères au drapeau britannique.

Les lettres et mémoires cités plus haut font remonter à l'origine de la colonie l'état de chose qui devait aboutir à l'abandon de la Nouvelle-France, ce qui est d'accord avec l'histoire, car en 1759 il ne restait plus une seule faute à commettre pour amener la séparation. Le voisinage des Anglais avait constamment doublé les embarras d'une situation déjà critique par elle-même, et l'on n'avait pas su imiter leur exemple en fortifiant notre population sous le rapport du nombre et des libertés qui facilitent le commerce et les industries. Le régime était faux, ses conséquences devaient être désastreuses.

Le roi, souverain maître du sol, des hommes et des animaux, partout où flottait son pavillon, se trouvait être le marchand général du Canada et il conduisait les affaires par l'entremise de quelques agents favorisés, tous gens qui avaient leur fortune à faire. Ce monopole allait à l'encontre du développement de la colonie; il était tout à l'avantage des ramasseurs de peaux de castor, mais en France, lorsque l'on parlait du Canada c'était à cause de ces derniers et non pas en pensant à la

colonie réelle. La culture des champs n'attirait nullement l'attention; aucune industrie ne pouvait naître parce que cela offusquait les manufacturiers de France. Le Canada n'était qu'un enfant à peine sorti du berceau et se traînant en langeur, sans parvenir à pouvoir marcher. Les commerçants de fourrures l'amusaient en le détournant de sa carrière naturelle. Après de longues années, il sembla acquérir un peu de vigueur et se dressa debout; alors on lui mit un mousquet entre les mains pour aller combattre les Anglais qui gênaient le trafic des gens du roi. Cette belle éducation lui valut après des guerres épuisantes, de devenir possession britannique et alors il se trouva libéré du régime débilitant de son enfance.

Du côté des Anglais, nos voisins, les choses se passaient autrement. Le roi d'Angleterre laissait ses sujets s'arranger à leur guise, de sorte que une partie des colons s'adonnaient à la culture du sol, d'autres aux industries, ou à la navigation, le commerce et, parmi ces derniers, un certain nombre s'occupaient de tirer des pelleteries en s'approchant des tribus sauvages, parfois assez éloignées d'eux, mais sans y mettre autant d'ardeur que les Français. Non seulement ces colons exploitaient les ressources de leur pays, mais ils se gouvernaient eux-mêmes, tandis que chez nous la moindre affaire dépendait de la dictée de Versailles. Se rend-on compte, maintenant, de la nature des choses dans des conditions si différentes? Ici la faiblesse; là-bas la force. On a dit que la question des frontières alluma le feu de la guerre, oui, pour complaire au commerce de fourrures qui n'avait jamais assez de territoire à parcourir. Les traiteurs, de part et d'autre, finissaient par se rencontrer. William Pitt comprit ce que l'Angleterre gagnerait à s'emparer du Canada.

BIBLIOTHÈQUE  
SAINT-SULPICE